

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N° 8, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

MELANGES.

SOUVENIRS D'EGYPTE.

UN CAFÉ DANS UN VILLAGE.—UN CONSEIL DE RÉVISION.—SCÈNE DE JUGEMENT. La justice, en Orient, a conservé les formes primitives, patriarcales. Souvent on voit le cadi du village, assis sur un banc devant sa porte, les jambes croisées sur une natte, entouré de plusieurs, écoutant les uns et les autres sans ce ser de fumer sa pipe, croissant plusieurs fois sa barbe, et prenant plusieurs tasses de café avant de prononcer un jugement. J'assistai moi-même, et je devins par hasard acteur dans une scène de jugement si originale, que j'en ai le souvenir aussi présent après trois années qu'au premier jour. C'est un dignitaire turc qui remplit les fonctions de grand-juge dans cette affaire. Je savais que ce peuple possède à un haut degré le sentiment de l'équité naturelle, mais j'ignorais tout ce qu'il y avait en eux de bon sens, de sagesse et de bonhomie.

C'est un pays dans un village ou une ville de la Basse-Egypte, appelée (Mallet el Kebir) Mahallet-Grand, où j'étais arrivé à la veuve d'un cadet (petite barque qui navigue sur le Nil), et comme un vent du sud empêche d'aller à la voile ou de traîner la barque à la corde, le capitaine s'était arrêté, attendant la brise favorable pour pousser jusqu'à Damiette. Quand un Franc entra dans un village de la Basse-Egypte, les habitants, moins familiarisés avec son costume que ceux d'Alexandrie, et du Caire sont un peu scandalisés de la vue du Français. Les femmes se cachent les yeux pour ne pas le voir, les enfants lui chantent en choeur une chanson qui commence ainsi: *Ah! chétif! chétif d'Espion!*

C'est ainsi que qu'on m'adivint; j'étais vêtu à la turque, avec un sabre, pour ne pas dire un cimeterre, attaché par un ceinturon de soie et d'or, sur une ceinture qui me faisait une taille raisonnablement épaisse, pendant sur mon côté gauche et labourait la terre, un large turban embrasé mon front, bruni par le soleil; je parlais arabe, mes allures étaient assez orientales, je pouvais rester une journée assis et les jambes croisées, contempler le soleil, la lune, les étoiles, ou les fumées de tabac sortant de ma bouche, sans penser à rien: boire vingt fois du café et fumer autant de pipes par jour. Aussi, persécuté ne s'émut à mon approche; je parcourus le village, le bazar; j'étais dans la mosquée, sans qu'on y trottât à redire.

Le village était comme tous ceux du Delta ou de l'Égypte, une masse de boue, la plupart méritant à peine le nom de chaumières, c'est à dire de groupes de palmiers et de quelques grands sycomores. « Conduis moi, dis-je à mon domestique que me suivait, au plus beau café du lieu; je le kamsin m'alourdit la tête; il n'est rien de tel que le moka pour alléger le cerveau. — « Très bien, monsieur, suivez-moi. » Je fus bientôt installé dans un petit café, où j'étais en portant la main sur mon cœur, et prononçant le salut en usage parmi les croyants, *salâm allahoum* (que la part soit sur vous), la compagnie répondit à ma politesse par un *salâm* tout aussi agréable, et me fit asseoir sur un divan de rose. Quand on entend parler d'un café d'Orient, on se figure peut-être un de ces beaux établissements si nombreux chez nous, des salons d'une symétrie parfaite, des murs revêtus de glaces, de dorures, de requies, des tables de marbre, des sièges de velours, des garnitures bien propres, bien luisantes, et tout cela à la minute, des dames de comptoir éblouissantes.

Un café d'Orient est l'inverse de tout cela; celui où j'étais se composait tout simplement d'une petite salle oblongue, obscure, qui n'était ni pavée, ni parée; un banc de terre en faisait le tour, et c'était là-dessus sur des nattes, que se tenait accroupie la société. Un homme assis derrière la porte surveillait l'eau; un petit garçon servait gracieusement tout le monde; les autres jouaient aux échecs, les autres causaient et riaient aux éclats; il y en avait qui désiraient un moment de la majestueuse gravité de ses fonctions, versait le café dans les tasses, et recueillait le café tout en fumant. Quand j'eus humé mon café, tout en fumant, je faisais mes observations. Oh! que je regrettais de n'être pas peintre pour dessiner ce lieu, ces murailles grises, ce plancher noir, ces toiles d'araignées, ces poutres saillantes, revêtues encore de l'écorce de l'arbre, et ces figures ovales, larges, pleines de force et de bonhomie.

Le moka pétillait dans ses veines; bienheureuse liqueur, qui corrige par son arôme l'acidité naturelle de notre sang, qui stimule sa paresse, dissipe les pensées noires et chagrines, grâce à toi, ce lieu me parut plus beau qu'un palais de marbre et d'or; je vis rousseler une lumière divine, au milieu de laquelle tous ces hommes bien-être, marchaient comme des ombres heureuses dans un brouillard lumineux; leurs barbes semblaient s'agiter et leur robe d'azur; un sentiment de bien-être mou me remplissait tellement, que je ne pouvais l'exprimer par des paroles; que je suis heureux! s'écriait à tout instant en moi une voix intérieure qui n'avait pas la force d'aller jusqu'à mes lèvres. Un engourdissement, qui n'avait rien de désagréable et un engourdissement, me faisait trouver plus doux qu'un lit de duvet, le banc de terre sur lequel j'étais à demi-couché, le bon du narguillé s'échappait de mes mains qui avaient perdu le sens du tact; je ne sais combien de temps je restai dans cette béatitude.

« Vous n'êtes pas habitué à l'opium, monsieur, me dit un de mes compagnons de café, quand je relevai la tête, pour qu'une petite dose vous ait plongé dans le sommeil! — Comment, j'ai pris de l'opium! je ne m'en suis pas aperçu, je ne me le rappelle pas! — On en met toujours un peu dans le café, du moins à Mahallet; c'est notre mode. »

Je me rappelai, en effet, un léger goût d'amertume que j'avais trouvé à mon café, je fus content d'avoir épuré par moi-même les effets de ce poison, auquel les Orientaux doivent de si ravissantes extases, si bien qu'un jour, un jour, en pleine mer, allant d'Alexandrie à Beyrouth, me montrant des jardins pleins de fleurs, des femmes assises à l'ombre des palmiers, des ruisseaux d'eau vive, et se serait précipité dans les flots, si on ne l'avait retenu à temps. Pour ma part, j'en fis usage, depuis lors, de temps en temps, quand le vent était au sud, par exemple, et la journée accablante; mais sans en contracter l'habitude, qui finit, à la longue par devenir fatal; et profère une espèce d'idiotisme.

« Monsieur, vous êtes étranger, me dit mon premier interlocuteur, souffrez que je vous donne l'hospitalité chez moi. Nous allons sortir ensemble; le grand air vous fera du bien; ma maison est au bord du Nil, vous aurez une vue charmante. »

« Chalk, répondis-je, votre offre m'est très agréable, mais je m'attends qu'un petit soufflé pour mettre à la voile; je donnerai cette nuit dans ma cange, dans laquelle je serai prêt à partir, si Dieu nous envoie le vent favorable. Mais, si vous le voulez, nous allons nous promener ensemble aux bords du Nil. — que votre volonté soit faite. »

ETIENNE PARENT, JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, PROPRIÉTAIRES.

Avocat, N° 3, Rue La Porte, Québec. Imprimeur, N° 6, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!

Et nous sortimes, lui tenant sa main dans la mienne. « Vous êtes Français, me dit-il, quand nous fûmes seuls, je vous ai reconnu à votre air, à vos manières. Pen ai tant vu de Français! J'ai la barbe longue, mon fils; je ne me rappelle plus combien de fois le Nil est sorti de son lit depuis ma naissance, j'étais bien jeune quand les Français sont venus, et depuis je ne me suis jamais trompé et je distingue toujours un Français des autres nations de l'Europe. »

Il me prononça, sans trop les dénigrer, les noms de Bonaparte, de Kleber, Desaix, et sa main pressait vivement la mienne; son visage était rayonnant. Il m'apprit qu'il était gouverneur de plusieurs villages, qu'il avait des maisons dans chacun d'eux, et qu'il était venu la veille, du village où était sa principale résidence et celle de sa famille, pour conduire des conscrits à Mahallet, où se tenait le conseil de révision.

« De reste, me dit-il, voici bientôt l'air (environ 3 heures de l'après-midi), ce sera mon tour d'aller présenter mes conscrits. Le vent du sud ne tombera que dans la nuit; venez avec moi, vous verrez notre bey et nos soldats égyptiens. Ce n'est pas, me dit-il, le lieu de tromper français, ces deux mots en propres termes. »

Ne sachant où passer mon temps, et d'ailleurs, séduit par les manières affectueuses du cheik, je le suivis; nous arrivâmes par de petites rues tortueuses, embrouillées, enchevêtrées l'une dans l'autre, comme un peloton, dont un chat avec sa petite arête brônillé tous les fils, devant une maison d'une maigre apparence que les autres; elle avait un étage au dessus du rez-de-chaussée, et deux fenêtres peintes en rouge.

Il y avait autour une grande foule de femmes sortant. Elles criaient, pleuraient, sanglotaient, et faisaient éclater les signes du plus violent désespoir: quelques-unes se meurtrissaient la figure; d'autres se couvraient la poitrine de boue. Des soldats en faction dans l'intérieur de la maison. Le cheik fendit la presse, me tenant sur son bras la main. Les femmes se jetaient sur son passage, baisaient ses robes, ses babouches, ses mains, se penchaient à la fois, avec un accent à fendre le cœur: *Renvoyez-moi mon fils! rendez-moi mon vieux père, mon frère! — Je suis l'esclave du pacha, »* répondait-il en les éloignant doucement.

Heureusement les factionnaires vinrent nous dégager. Grâce à leur intervention, il nous fut possible d'avancer et d'entrer dans la maison du conseil.

Nous montâmes un escalier dont les marches étaient presque toutes rompues; le conseil était en pleine séance; la salle où il se tenait était assez grande et blanche; un divan de drap vert en faisait le tour; vis à vis la porte d'entrée, le bey qui présidait était assis sur ses genoux, entre les deux fenêtres qui éclairaient l'appartement; il fumait gravement; écrivait les noms des réformés et de ceux qui étaient déclarés aptes au service.

Le cheik s'avança jusqu'au bey, le salut, lui dit quelques mots à voix basse, qui me parurent un salut à sa place de la part du bey et une invitation de m'asseoir à ses côtés.

Les pauvres conscrits arrivaient comme des moutons liés deux à deux, avec les mains emboîtées dans une espèce de serrure de bois; plusieurs s'étaient crévés un œil, d'autres, coupé un doigt pour s'exempter du service; mais quel était le désappointement de ceux qui s'étaient crévés l'œil gauche ou mutilés imparfaitement? Ils étaient déclarés bons, et recevaient de plus une certaine de coups de courbach (neif d'hypocrite), pour les punir de leur maladresse.

Ceux qui avaient le bonheur de l'exemption, aussitôt délivrés, fuyaient à toutes jambes; ils tombaient dans les bras de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs mères, qui poussaient des cris de joie étourdissants, et les ramenaient en trompette à leurs villages, de la part des autres femmes, c'était un redoublement, un crescendo de cris, de sanglots, d'imprécations; placé près d'une fenêtre, je voyais à la fois ce qui se passait à l'extérieur et l'intérieur.

« Voici le tour de mon village, faites attention, me dit le cheik, ce sont de beaux hommes, ça fera de vigoureux soldats; ma province fournit la garde d'Abraham Pacha. »

« Vous êtes Français, me dit-il, quand nous fûmes seuls, je vous ai reconnu à votre air, à vos manières. Pen ai tant vu de Français! J'ai la barbe longue, mon fils; je ne me rappelle plus combien de fois le Nil est sorti de son lit depuis ma naissance, j'étais bien jeune quand les Français sont venus, et depuis je ne me suis jamais trompé et je distingue toujours un Français des autres nations de l'Europe. »

Il me prononça, sans trop les dénigrer, les noms de Bonaparte, de Kleber, Desaix, et sa main pressait vivement la mienne; son visage était rayonnant. Il m'apprit qu'il était gouverneur de plusieurs villages, qu'il avait des maisons dans chacun d'eux, et qu'il était venu la veille, du village où était sa principale résidence et celle de sa famille, pour conduire des conscrits à Mahallet, où se tenait le conseil de révision.

« De reste, me dit-il, voici bientôt l'air (environ 3 heures de l'après-midi), ce sera mon tour d'aller présenter mes conscrits. Le vent du sud ne tombera que dans la nuit; venez avec moi, vous verrez notre bey et nos soldats égyptiens. Ce n'est pas, me dit-il, le lieu de tromper français, ces deux mots en propres termes. »

Ne sachant où passer mon temps, et d'ailleurs, séduit par les manières affectueuses du cheik, je le suivis; nous arrivâmes par de petites rues tortueuses, embrouillées, enchevêtrées l'une dans l'autre, comme un peloton, dont un chat avec sa petite arête brônillé tous les fils, devant une maison d'une maigre apparence que les autres; elle avait un étage au dessus du rez-de-chaussée, et deux fenêtres peintes en rouge.

Il y avait autour une grande foule de femmes sortant. Elles criaient, pleuraient, sanglotaient, et faisaient éclater les signes du plus violent désespoir: quelques-unes se meurtrissaient la figure; d'autres se couvraient la poitrine de boue. Des soldats en faction dans l'intérieur de la maison. Le cheik fendit la presse, me tenant sur son bras la main. Les femmes se jetaient sur son passage, baisaient ses robes, ses babouches, ses mains, se penchaient à la fois, avec un accent à fendre le cœur: *Renvoyez-moi mon fils! rendez-moi mon vieux père, mon frère! — Je suis l'esclave du pacha, »* répondait-il en les éloignant doucement.

Heureusement les factionnaires vinrent nous dégager. Grâce à leur intervention, il nous fut possible d'avancer et d'entrer dans la maison du conseil.

Nous montâmes un escalier dont les marches étaient presque toutes rompues; le conseil était en pleine séance; la salle où il se tenait était assez grande et blanche; un divan de drap vert en faisait le tour; vis à vis la porte d'entrée, le bey qui présidait était assis sur ses genoux, entre les deux fenêtres qui éclairaient l'appartement; il fumait gravement; écrivait les noms des réformés et de ceux qui étaient déclarés aptes au service.

Le cheik s'avança jusqu'au bey, le salut, lui dit quelques mots à voix basse, qui me parurent un salut à sa place de la part du bey et une invitation de m'asseoir à ses côtés.

Les pauvres conscrits arrivaient comme des moutons liés deux à deux, avec les mains emboîtées dans une espèce de serrure de bois; plusieurs s'étaient crévés un œil, d'autres, coupé un doigt pour s'exempter du service; mais quel était le désappointement de ceux qui s'étaient crévés l'œil gauche ou mutilés imparfaitement? Ils étaient déclarés bons, et recevaient de plus une certaine de coups de courbach (neif d'hypocrite), pour les punir de leur maladresse.

Ceux qui avaient le bonheur de l'exemption, aussitôt délivrés, fuyaient à toutes jambes; ils tombaient dans les bras de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs mères, qui poussaient des cris de joie étourdissants, et les ramenaient en trompette à leurs villages, de la part des autres femmes, c'était un redoublement, un crescendo de cris, de sanglots, d'imprécations; placé près d'une fenêtre, je voyais à la fois ce qui se passait à l'extérieur et l'intérieur.

« Voici le tour de mon village, faites attention, me dit le cheik, ce sont de beaux hommes, ça fera de vigoureux soldats; ma province fournit la garde d'Abraham Pacha. »

« Vous êtes Français, me dit-il, quand nous fûmes seuls, je vous ai reconnu à votre air, à vos manières. Pen ai tant vu de Français! J'ai la barbe longue, mon fils; je ne me rappelle plus combien de fois le Nil est sorti de son lit depuis ma naissance, j'étais bien jeune quand les Français sont venus, et depuis je ne me suis jamais trompé et je distingue toujours un Français des autres nations de l'Europe. »

Il me prononça, sans trop les dénigrer, les noms de Bonaparte, de Kleber, Desaix, et sa main pressait vivement la mienne; son visage était rayonnant. Il m'apprit qu'il était gouverneur de plusieurs villages, qu'il avait des maisons dans chacun d'eux, et qu'il était venu la veille, du village où était sa principale résidence et celle de sa famille, pour conduire des conscrits à Mahallet, où se tenait le conseil de révision.

« De reste, me dit-il, voici bientôt l'air (environ 3 heures de l'après-midi), ce sera mon tour d'aller présenter mes conscrits. Le vent du sud ne tombera que dans la nuit; venez avec moi, vous verrez notre bey et nos soldats égyptiens. Ce n'est pas, me dit-il, le lieu de tromper français, ces deux mots en propres termes. »

Ne sachant où passer mon temps, et d'ailleurs, séduit par les manières affectueuses du cheik, je le suivis; nous arrivâmes par de petites rues tortueuses, embrouillées, enchevêtrées l'une dans l'autre, comme un peloton, dont un chat avec sa petite arête brônillé tous les fils, devant une maison d'une maigre apparence que les autres; elle avait un étage au dessus du rez-de-chaussée, et deux fenêtres peintes en rouge.

Il y avait autour une grande foule de femmes sortant. Elles criaient, pleuraient, sanglotaient, et faisaient éclater les signes du plus violent désespoir: quelques-unes se meurtrissaient la figure; d'autres se couvraient la poitrine de boue. Des soldats en faction dans l'intérieur de la maison. Le cheik fendit la presse, me tenant sur son bras la main. Les femmes se jetaient sur son passage, baisaient ses robes, ses babouches, ses mains, se penchaient à la fois, avec un accent à fendre le cœur: *Renvoyez-moi mon fils! rendez-moi mon vieux père, mon frère! — Je suis l'esclave du pacha, »* répondait-il en les éloignant doucement.

Heureusement les factionnaires vinrent nous dégager. Grâce à leur intervention, il nous fut possible d'avancer et d'entrer dans la maison du conseil.

Nous montâmes un escalier dont les marches étaient presque toutes rompues; le conseil était en pleine séance; la salle où il se tenait était assez grande et blanche; un divan de drap vert en faisait le tour; vis à vis la porte d'entrée, le bey qui présidait était assis sur ses genoux, entre les deux fenêtres qui éclairaient l'appartement; il fumait gravement; écrivait les noms des réformés et de ceux qui étaient déclarés aptes au service.

Le cheik s'avança jusqu'au bey, le salut, lui dit quelques mots à voix basse, qui me parurent un salut à sa place de la part du bey et une invitation de m'asseoir à ses côtés.

Les pauvres conscrits arrivaient comme des moutons liés deux à deux, avec les mains emboîtées dans une espèce de serrure de bois; plusieurs s'étaient crévés un œil, d'autres, coupé un doigt pour s'exempter du service; mais quel était le désappointement de ceux qui s'étaient crévés l'œil gauche ou mutilés imparfaitement? Ils étaient déclarés bons, et recevaient de plus une certaine de coups de courbach (neif d'hypocrite), pour les punir de leur maladresse.

Ceux qui avaient le bonheur de l'exemption, aussitôt délivrés, fuyaient à toutes jambes; ils tombaient dans les bras de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs mères, qui poussaient des cris de joie étourdissants, et les ramenaient en trompette à leurs villages, de la part des autres femmes, c'était un redoublement, un crescendo de cris, de sanglots, d'imprécations; placé près d'une fenêtre, je voyais à la fois ce qui se passait à l'extérieur et l'intérieur.

« Voici le tour de mon village, faites attention, me dit le cheik, ce sont de beaux hommes, ça fera de vigoureux soldats; ma province fournit la garde d'Abraham Pacha. »

de payer et pris au dépourvu, celui-ci ne put que haïr celui qui connaissait le goût exquis de son convive, il s'est dit renvoyé et avait appris que la truffe n'avait point encore acquis tout le degré de maturité et tout le parfum désirables.—Mio cara, lui répondit Rossini, prenez garde, ce sont les diadons qui font courir ce bruit-là.

Le coup porta, et la dande était à la brèche le lendemain.

L'engagement de Mlle Mars au Théâtre Français vient d'être renouvelé pour vingt-cinq ans, dit le Journal le *Sigle*. Bon Dieu! Mlle Mars a 6 ans; veut-elle donc donner à nos enfants le spectacle d'une jeune amoureuse centenaire! Ce serait là une primeur d'un nouveau genre.

A propos de primeur, cet air, en tant qu'il s'applique non pas à nos théâtres, mais aux fleurs et aux fruits, progresse depuis quelques années d'une manière étonnante. On en est déjà venu à ce point, qu'il existait au 1er mars 1840, dans les serres d'un des premiers horticulteurs de Paris, trois pêches d'une dimension étonnante et en parfaite maturité. L'un des premiers banquiers de l'Europe était venu visiter ces serres comme objet de curiosité. Frappé à la vue de ces fruits magnifiques, et songeant qu'il avait le lendemain des dames à dîner, il voulut les leur offrir, et en demanda le prix.—Pour vous, M. le baron, ce sera 300 fr.—Trois cents francs, monsieur, y pensez-vous? Trois cents francs, trois pêches!...—L'horticulteur, piqué de tant de mesquinerie, lui tourna le dos et se retira quand on le banquière le rappelant:—« Encore, monsieur, si on était sûr qu'elles fussent bonnes.—N'est-ce que cela! vous pouvez vous en assurer. Et à l'instant même il détacha une pêche de l'arbre, l'ouvra en deux, et, en offrant une moitié à son interlocuteur il mange l'autre.—Parfait, dit le banquier; je prendrai les deux autres.—Quel est le prix?—Trois cents francs, monsieur le baron.

La leçon était donnée, elle fut comprise. Qui s'agira à ce jeu? Ce fut l'horticulteur, qui eut son argent et mangea la moitié d'une de ses pêches.

EXTRAITS DIVERS.

ACADEMIE FRANÇAISE. Dans la séance de l'Académie Française du 16 janvier, M. Dupin a lu la proposition suivante pour faire admettre l'ouvrage de M. Gustave de Beaumont sur l'Irlande, au concours pour le prix institué par M. de Monthyon pour l'ouvrage le plus utile aux moeurs.

« Je viens proposer à l'Académie, pour concourir au prix Monthyon, un des ouvrages les plus intéressants pour la politique, l'histoire et les moeurs parmi ceux qui ont été publiés dans ces derniers temps. Ce livre a pour titre: »

« L'Irlande sociale, politique et religieuse, par M. Gustave de Beaumont, publié dans le cours de mai 1839, 2 vol. in-8. »

« Ce livre est divisé en trois parties principales: dans la première, (*l'Introduction historique*), qui comprend environ 200 pages), l'auteur expose les diverses révolutions politiques et religieuses qui se sont opérées en Irlande depuis la conquête de ce pays par les Anglo-Normands, en 1172, jusqu'à nos jours. Cet exposé présente le tableau d'une constante tyrannie de l'Angleterre sur l'Irlande pendant six siècles. Ces six siècles contiennent quatre époques principales: la première embrasse les longues convulsions de la conquête depuis Henri II jusqu'à Henri VIII; la seconde comprend le drame religieux du seizième et dix-septième siècles; elle porte à Guillaume III, la troisième, renfermée entre la bataille de la Boyne (1690) et la première année du règne de George III, contient la persécution légale (r. p. 85); et la quatrième, qui a pour point de départ l'indépendance des colonies américaines, en 1776, va jusqu'à l'émancipation catholique de 1829.

« Dans la seconde partie, à laquelle commence le texte proprement dit de l'ouvrage, l'auteur décrit l'état présent de l'Irlande, qu'il envisage sous son point de vue social, politique et religieux. Il trouve ce pays en proie à la plus affreuse misère, à des passions religieuses ardentes, à des haines politiques implacables. La population y est dans un état de famine habituelle; le pauvre y est l'ennemi violent du riche; le fermier y est en guerre permanente avec le propriétaire; le peuple tout entier y est en lutte ouverte contre les lois et contre la religion que l'état professe.

« L'auteur recherche les causes de cet état violent et surmaturel: il les voit dans l'histoire même du passé. Il croit apercevoir dans les maux présents de l'Irlande la conséquence directe et, en quelque sorte, le résumé d'une longue oppression sociale, politique et religieuse, pendant six siècles. L'Irlande a été traitée, par les Anglais établis dans son sein, comme un pays ennemi. Après avoir fait subir à cette contrée toutes les cruautés de la conquête, ils lui ont infligé tous les maux de la persécution religieuse.

« Les Anglais étant devenus protestants entreprennent de porter au sein de l'Irlande catholique le culte réformé; et n'ayant pu l'établir par la persuasion, ils voulurent l'imposer par la force, par le fer des soldats, par le glaive du bourreau, par les proscriptions, par les confiscations, par les persécutions tour à tour sanglantes et pacifiques.

« On voit dans l'ouvrage comme toutes les misères actuelles ont été préparées par les différentes phases de la tyrannie anglaise en Irlande. On y voit à chaque page quels obstacles trouve le concourant dans le fanatisme religieux du peuple vaincu, à quelles extrémités cruelles et immorales il se porte pour vaincre ces obstacles dont il ne triomphe jamais.

« L'Anglais protestant, maître du pays, comme vainqueur et comme propriétaire, traite toujours comme un être inférieur l'Irlandais catholique, dont il méprise la race et dont il hait la religion. De son côté, l'Irlandais, pauvre et réduit en servage, ne voit dans l'Anglais protestant qu'un usurpateur heureux sur lequel il espère toujours recouvrer sa revanche. L'auteur montre quelles voies singulières le riche et le pauvre ont suivies en Irlande pour arriver à cette situation respective qui est celle de nos jours.

« L'Irlandais n'est pas seulement pauvre et misérable, il est encore plein de vices qui viennent aggraver sa misère. Il est fainéant, menteur, ivrogne, enclin au meurtre et aux plus violentes passions. L'auteur raconte comment ces vices sont l'effet d'une longue corruption, et il prouve qu'il ne faut point attribuer à la race des Irlandais une dégradation qui est l'œuvre d'un mauvais état social et de mauvaises lois.

« Les vices de l'aristocratie irlandaise, qui ont soulevé

Extraits de LA CORRESPONDANCE DE PARIS.

DE COURRIER DES ETATS-UNIS.

On remarque que ces jours passés, à la dernière soirée du baron Delmar, que nos ministres et ce qu'on appelle les gens de la cour, n'ont pas donné un seul bal depuis plusieurs années; ces messieurs n'emploient leurs gars traités ni en violons, ni en rafraichissements; les uns se bornent à des soirées officielles, les autres se contentent d'aller économiquement danser ailleurs que chez eux. Il est assez singulier, en effet, que depuis quelque temps ces soirées quatre étrangers qui font tous les hivers les honneurs de Paris, et que la cour de juillet ait confié la splendeur de la capitale à un Hollandais, à un Américain, à un Prussien et à un Allemand.

Les princesses et leur suite vont danser chez MM. Hope, R. Schick, Delmar et Thon; c'est dans les salons de ces banquiers que s'est réfugiée toute la magnificence royale. On y a introduit une étiquette de cour, les portes sont ouvertes et fermées à heures fixes, et ceux qui viennent, passé dix heures, ne sont plus admis; c'est ce qui est arrivé à M. le duc de Nemours, au dernier bal de M. Thon. S. A. R. a été obligée de se retourner sans pouvoir entrer. M. le baron Delmar prend aussi des habitudes de cour; on joue chez lui les pièces nouvelles, comme on allait les jouer autrefois à Versailles, à Compiègne et à Fontainebleau, avant de les jouer à Paris. M. le baron Delmar a pris les acteurs du Gymnase pour ses comédiens ordinaires, et sa troupe est allée lui donner la primeur de la comédie de M. Schick, trois jours avant la représentation devant le public. La *Grandmère* avait réussi à l'hôtel Delmar avant de réussir sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et la ville n'a fait que confirmer le jugement porté par la cour du baron prussien. Tout cela est fort divertissant et peut être époque, et cette fatuité de Torcerat est fort en harmonie avec la modestie de M. Rothschild, montrant sa gaucherie à M. le duc de Chartres, qui en admirait la beauté: « Elle est assez bien; ché! l'ai fait faire, dans le goût de celle de François Brenier à Fontainebleau. »

Aujourd'hui Rossini, après s'être fait marchand de poisson dans les états du Pape, specule sur sa célébrité, et illustre des maisons à Boulogne en les habitant afin de les vendre ensuite plus cher à quelque riche admirateur de sa célébrité. On parle d'une spéculation de ce genre, qu'il vient de faire, par la vente de l'hôtel qu'il occupait à Boulogne, et qu'un Anglais vient de lui acheter, par ce seul motif, le double de sa valeur. Ce commerce qui, à Rossini, paraît meilleur et plus facile que de composer des opéras, est la seule chose dont il s'occupe dans ce moment; et on attendait qu'il trouve à acheter une autre maison pour l'illustrer et la revendre ensuite, il loge seul et sans domestiques dans le plus modeste appartement d'une des plus chères maisons de Boulogne, où, pour se mettre à l'abri des visiteurs, il a fait écrire sur sa porte: *Je ne suis pas chez moi.* Le commerce des maisons illustres manquait à l'histoire des Hargpagnons de notre époque. Rossini a quatre-vingt mille livres de rentes et ne dépense pas 1200 fr. par an. Ceux qui connaissent depuis longtemps ce grand homme, peuvent dire de son avarice ce que Balaou disait de la gâté de son frère Puyman: *Rossini est atteint d'une avarice continue avec des redoublements.*

De reste, il mérite d'avoir, comme homme d'esprit et comme Gourmand, une réputation égale à celle de son avarice et de son talent musical.

Un soir, au Lyce des Bouffes, il fit avec un petit prince italien un pari dont l'enjeu devait être une dinde truffée. Rossini gagna, et, comme il n'y a rien au monde qu'il oublie moins qu'une dinde truffée, il attendait avec impatience la plus vive que le prince indiquât le jour qu'il aurait choisi pour s'exécuter. Cette heureuse moment n'arrivant pas, le maître porta une botte au perdant; peu pressé

et le condamna à payer au vieillard, en dédommagement, une somme de 600 piastres (160 fr. environ), de plus, lui à donner un sac de blé, deux couffes de riz et deux moutons.

« Maintenant, cheik, vous saurez ce qu'il vous en coûtera pour couper une barbe, dit le bey, représentant sa figure orientale. » Tout le monde fut content de l'issue du procès.

Le cheik me combla de bénédictions pour le service que je lui avais rendu; le cadî vint me baiser les mains. Le vieillard se trouva dédommagé, et s'en rapporta pas au bey à son village, il apporta du moins l'abondance dans sa famille. Il est douteux qu'à cause de son grand âge, sa barbe parvienne à la longueur qu'elle avait avant cet accident. Je pris congé du bey, qui voulait me retenir pour la nuit; mais le reis de la barque était venu me chercher pour partir; le vent avait tourné; une brise fraîche me promettait une belle nuit.

Le cheik m'accompagna jusqu'à la barque; je lui demandai en chemin la raison de son injustice. « Mon Dieu, me dit-il d'une voix émue, j'avais entraîné ce vieux pour sauver mon fils! Une grosse lame roula sur sa joue; je le quittai attendri, et m'élançai de ses bras dans la cange qui détacha ses amarres, et s'éloigna de ce village, où ma journée, par un hasard heureux, s'était trouvée, remplie par des événements qui devaient me rester comme d'attachants souvenirs. »

contre elle toutes les passions nationales et religieuses du pays, sont rendus d'autant plus saillants qu'en exposant ces vices l'auteur met sans cesse en relief ce qu'en Angleterre l'aristocratie a fait de grand et de beau; et l'on voit sans cesse par cette comparaison, que des exemples parallèles et qui se contrôlent l'un l'autre, de l'influence immense des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois. L'Angleterre a prospéré sous des institutions qui ont conduit l'Irlande au plus haut degré de la misère.

Dans la troisième partie, l'auteur recherche les remèdes au mal qu'il vient de décrire. Ce simple aperçu indique comment le livre de l'Irlande peut être utile aux mœurs. Il y a du reste, dans la préface de l'ouvrage, un passage où se trouve signalé le côté moral des questions que l'auteur se propose de traiter.

Et pour le moraliste, y est-il dit page 8, qui, en déplorant les infortunes de l'homme, s'applique à en rechercher l'équité ou l'injustice, quelle contrée sera aussi féconde que l'Irlande, dont tous les malheurs sont ou ont été de quelque vertu, et dont les plus grands maux ont eu pour cause sa fidélité religieuse? Ou trouvera-t-il des enseignements plus variés, plus riches, plus consolants? Ou verra-t-il plus clairement que dans les annales de la domination anglaise en Irlande comment, une fois entré dans une voie inique, on est fatalement tenu de la parcourir tout entière, et entraîné jusqu'à des fins extrêmes, devant lesquelles on est au point de départ, reculé avec horreur; comment d'une première injustice découlent toutes les injustices, d'une première violence toutes les violences; comment toutes se tiennent, s'enchaînent, se commandent les unes les autres, de sorte que celle qui se prend à l'âme et à la pensée jusqu'à celle qui torture le corps? Ou pourra-t-il voir plus de périls attachés à l'oppression et au cri de bonheurs imprévus offerts au martyr? Ou trouvera-t-il, dans la fortune du maître et de l'esclave, des retours plus extraordinaires, une plus cruelle servitude suivie d'une plus équitable délivrance, des prospérités plus iniques anéanties de plus justes expiations? Ou verra-t-il mieux qu'en Irlande les secours extraordinaires que la religion prête à la vertu? Et quelle autre contrée que l'Irlande lui offrira le spectacle, unique jusqu'à ce jour, de toutes les persécutions pratiquées au milieu de tant de lumières, qu'il n'est pas un acte inique que l'on ne voie naître et dont on ne suive toutes les conséquences? Dans quel autre pays pourra-t-il étudier ainsi au flambeau de la liberté les procédés de la tyrannie?...

Cette vive peinture d'un peuple descendu si bas par l'avidité et la cruauté de ceux qui l'exploitent, et qui pourrait remonter si haut avec une protection efficace et plus d'impartialité de la part de son gouvernement, offre un vaste sujet d'étude et de méditation pour le moraliste et pour l'homme d'état, et c'est pour cela que j'ai l'honneur de proposer à l'Académie de l'admettre à concourir pour le prix Monthyon.

Un habile chimiste, M. Peligot, a soumis à l'analyse des cannes à sucre conservées par le procédé de M. Appert, et il en a tiré en vrac (presqu) 92 pour cent au lieu de 50 que les colons obtiennent par leurs méthodes imparfaites, et en sucre de 20 à 25 pour cent, au lieu de 4 à 8, soit 6 en moyenne du rendement colonial. Cette découverte, vérifiée par MM. Thénard et Pelouze, a produit à l'Académie des sciences une sensation profonde qui se propagera promptement dans le monde politique.

Le chiffre des empoisonnements s'est élevé en Angleterre, en 1839, à 474. Une observation qui se rattache peut-être à la funeste habitude qu'ont les familles anglaises d'avoir toujours une provision de landanum chez elles, c'est que la majorité de ces empoisonnements est due à l'opium. 186 enfants, presque tous à la mamelle, ont été victimes d'empoisonnements de cette nature, administrés par leur mère avant d'avaler elles-mêmes le poison.

En France, au contraire, la majorité des empoisonnements a lieu au moyen de l'acide arsénieux.

L'AMIRAL LALANDE ET LE CAPITAN-PACHA. L'interprète du capitain-pacha, un monsieur Avedick, voulant se donner une importance qui ne lui appartient pas, a adressé au divan un rapport dans lequel il accuse l'amiral Lalande d'avoir conseillé au commandant de la flotte turque d'aller se mettre aux ordres de Méhémet-Ali. Ce rapport, que le divan aurait dû repousser comme un mensonge évident, a été communiqué aux ambassadeurs étrangers qui ont fait répandre en Europe le bruit de la complicité de l'amiral français dans la trahison du capitain-pacha, espérant bien qu'il resterait quelque chose de cette calomnie, tout absurde et infâme qu'elle fut. On connaît la note par laquelle le cabinet français a donné un démenti formel au rapport d'Avedick. Aujourd'hui la Gazette d'Augbourg publie les lettres échangées entre Reschid-Pacha et M. de Pontois au sujet de cet affaire.

L'ambassadeur de France rappelle à la Porte ce qu'il est par un rapport du contre-amiral Lalande au baron Roussin que le gouvernement turc a été informé des projets du capitain-pacha, auxquels il s'était opposé autant qu'il était en lui, en lui conseillant de se rendre à Rhodes et non à Candie. Le roi-croissant répond que le rapport d'Avedick n'avait pas été communiqué aux ambassadeurs, qu'on leur en avait seulement accordé une copie sur leur demande; enfin que, s'il est naturel que l'ambassadeur de France ne doute point de la parole d'un amiral français, le gouvernement turc est autorisé à ajouter quelque importance au rapport d'un de ses fonctionnaires.

Voilà ce que disent ces lettres, débarrassées du protocole officiel. Nous ajouterons qu'il est triste de voir de si grandes affaires traitées par le divan avec une parfaite absence de franchise. Reschid-Pacha connaît mieux que personne les motifs qui ont déterminé la conduite de l'amiral turc. Le sultan tout, Osman craignait de tomber aux mains de ses deux ennemis personnels, Khosrow et Halli; il craignait de plus que la flotte ne fût livrée à la Russie par deux hommes qui avaient hautement approuvé, sinon conseillé le traité d'Unkar-Sklessy. Reschid-Pacha pourrait prétendre que les choses se fussent passées autrement s'il eût été à Constantinople; mais il ne saurait ajouter la moindre confiance à un rapport adressé cinq mois après l'événement, sous la dictée des ennemis de la Turquie des rivaux de la France.

ETATS-UNIS. Du COURRIER E. U. CANTON.—Le navire Providence a apporté la nouvelle que le commissaire Lin a publié un édit par lequel l'introduction des marchandises anglaises est prohibée, même sur les navires américains.

BANQUEROUTIERS FEMMES.—Au nombre des considérations qui militent en faveur de la loi générale sur les banquerotes demandée de toutes parts, l'Evening Star ajoute celle-ci qu'il dit être puissante: C'est qu'il existe une grande quantité de femmes qui se sont ruinées en spéculant sur les actions des compagnies d'incendie ou en tenant des bordings, et que ces femmes insolubles ne peuvent pas trouver de maris, parce que les époux seraient obligés d'assumer les dettes de leurs femmes. Cette cruelle position, ajoute le galant journal, est une des raisons qui doivent presser le plus le vote de la loi destinée à y porter remède.

CONTRE-PARTIE.—Au moment où la Presse prend ainsi à cœur les besoins matrimoniaux des insatiables banqueroutières de New-York, le gouvernement vient de lancer au département de la guerre une ordonnance qui exclut des examens militaires tout candidat qui sera marié, attendu que les appointements d'un sous-lieutenant (\$780 par an) ne pourraient pas suffire à défrayer une femme prise par les dits sous-lieutenants en sus de leurs habillements et de leur bagage indispensable.

Voilà une ordonnance bien peu galante et contre laquelle vont protester tout à la fois les jeunes filles qui ne comptent pas avec les sentiments, et les jeunes gens qu'on veut garrotter, au moment même où l'on met en disponibilité tant de veuves Banqueroutières.

SERPENT DANS L'ŒIL.—Les journaux de Baltimore annoncent l'existence d'un cheval dans l'œil d'un homme ou un petit serpent. Le Philadelphia Ledger dit avoir vérifié le fait, et que l'animal, évidemment vivant, est long de 3 ou 4 pouces et gros d'un huitième de pouce.

Nos ABONNÉS DE N'AGE'S voudront bien nous envoyer leur nouvelle Adresse.

QUEBEC: MERCREDI, 6 MAI, 1840.

La nouvelle de l'arrivée du *Great Western*, attendue ici avec tant d'impatience depuis quelques jours, n'était pas encore parvenue à Montréal hier au soir, lors du départ du *Canada*, qui est arrivé à midi. Il était arrivé des nouvelles d'un jour plus tard à New-York. Rien de remarquable.

Le tableau que nous avons publié dans notre dernière feuille, et qui a dû servir de donnée, de fondement à la répartition de la représentation des deux Canadas, est bien certainement la tentative la plus étonnée pour tromper les autorités impériales, qui nous ont encore tombé sous les yeux, et les pièces de cette nature ne manquent certes pas dans les liasses de notre bureaucratie. Nous aimerions au moins à apprendre que le tableau en question est l'œuvre de quelque subalterne trop officieux, qui aura voulu complaire aux desirs de ses chefs aux dépens de la vérité et de la justice, et que les chefs ont accepté ce travail sans y regarder de trop près.

Dans ce tableau on adopte le chiffre de la population du Haut-Canada tel qu'il est par le recensement de 1831, savoir, 511,919. Pour ce qui est du Bas-Canada, on adopte le chiffre de la population établi par le recensement de 1831, savoir, 511,919. Cela a dû faire et a fait croire en effet aux Ministres, (comme on le voit par le discours de Lord JOHN RUSSELL, qui ne porte la population française du Bas-Canada qu'à 400,000 âmes), que la différence entre la population des deux Provinces n'était que peu de chose, une centaine de mille âmes, tandis qu'en réalité elle est de trois cents mille âmes en faveur du Bas-Canada. Pour être exact et honnête on aurait dû prendre le chiffre de la population du Haut-Canada, tel qu'il était en 1831, c'est-à-dire 215,750, au lieu de 393,925.

Cette erreur est importante en ce qu'elle seule, nous aimons à le croire pour l'honneur des Ministres de Sa Majesté, les a fait consentir à ne donner au Bas-Canada que le même nombre de représentants qu'au Haut-Canada.

Aux comtés de Saguenay, Montmorency, Québec, Portneuf, Champlain, St. Maurice, Berthier, et Outaouais, on met une note disant que ces comtés s'étendent indéfiniment au nord, mais excepté près du fleuve, sont presque incultivables. Cette remarque est faite dans l'intention de faire croire aux autorités impériales, qu'il n'y a qu'une lisière d'habitable le long du fleuve, dans tous ces comtés, tandis qu'il y a d'immenses étendues de terres cultivables au nord en arrière des anciens établissements, et que de fait les défricheurs s'étendent rapidement vers le nord sur plusieurs points, notamment dans les comtés de Portneuf, de Berthier et d'Outaouais. La rivière Outaouais qui a donné son nom au comté, a un cours de 200 lieues; "il arrose" une section du Canada très fertile," dit M. Holmes dans son "Nouvel Abrégé de Géographie Moderne." Dans le comté de Québec les établissements se poussent aussi vers le nord avec assez de rapidité. Dans le comté de Montmorency, qui est celui qui offre peut-être le moins d'attraits aux défricheurs, il se forme des établissements en arrière des anciennes concessions, et s'il y avait des chemins les défricheurs iraient plus rapidement. Quant au comté du Saguenay, n'est-il pas connu que les habitants du littoral soupirent depuis longtemps après les terres et le climat du nord, où ils iraient se fixer par centaines si le gouvernement voulait leur y concéder des terres. On nous a même dit qu'un nombre de gens employés à l'exploitation des bois de charpente dans le haut du Saguenay et ses tributaires, se sont mis à défricher des terres, dans l'espérance qu'elles leur resteraient par la suite. A propos, nous rappellerons que le rapport de la commission d'exploration du territoire du Saguenay, dont feu M. Andrew Stuart était le président, parle très avantageusement de ce territoire en général sous le rapport du sol et du climat.

Nous ne prétendons pas que le Bas-Canada renferme la même proportion de terres cultivables, que le Haut-Canada; mais nous ne croyons pas nous tromper qu'il en contient beaucoup plus. Dans son immense étendue. Le tableau porte à 27,831 milles carrés tous les comtés du Haut-Canada, et à 195,812 milles celle des comtés du Bas-Canada. Or d'après le recensement de 1831, il y avait alors dans le Bas-Canada en culture 73,791 milles carrés, ce qui est plus de la moitié de toute l'étendue de tous les comtés du Haut-Canada, laissant 122,021 non cultivés, et dont une partie au moins est susceptible de culture.

Nous sommes fâché de voir dans toutes les pièces relatives à l'Union sortis des bureaux de l'Exécutif ici, et qui ont été rendues publiques, une intention évidente de tromper la religion des autorités impériales sur le vrai état des choses. Cela paraît en faveur de ceux que Son Excellence le Gouverneur Général a appelés auprès de lui pour l'assister dans sa difficile besogne, et surtout des mesures qu'il a recommandées en s'appuyant sur des données aussi fautives. Ils sont bien à plaindre les gouvernants qui n'ont pas la voix franche du peuple pour contrôler ou rectifier les suggestions de leur entourage. Mais c'est ce que devait savoir M. Thomson, l'homme d'état expérimenté. Pourquoi a-t-il tenu ses plans enveloppés de secret? que n'a-t-il tout exposé au grand jour, il aurait connu la vérité.

Nous ajoutons les remarques suivantes tirées d'un article de la Gazette de Québec sur le même sujet: "Ce tableau donnerait lieu à beaucoup d'autres rapprochements que chacun est à même de faire et qui en feraient également ressortir l'injustice à l'égard du Bas-Canada. Par exemple, il donne au comté de Russell, ayant un territoire de 641 milles carrés et 2585 habitants, la même représentation qu'aux comtés réunis de Dorchester et Beauce, avec un territoire de 2,925 milles carrés et 23,928 habitants; au comté de Huron, avec 2,625 habitants, la même représentation qu'à ceux de l'Assomption et de La Chenaie, réunis, en ayant ensemble 22,228, et à ceux de l'Acadie et de La Prairie, en ayant 29,916. Il prive de la franchise électorale, dont il a joui si long-temps, le bourg royal de Soré, avec une population de 2,000, et la refuse à des places telles que La Prairie, Saint-Jean, etc., tandis qu'il la confère à Niagara, village de 1,873 habitants; Brockville, de 1,800; Cornwall, de 1,515; et London, de 1,000, auxquelles il donne une représentation particulière outre celle des comtés où ils sont situés, et qu'il met, sous ce rapport, sur le pied de l'égalité avec Montréal, dont la population (suivant le recensement de 1831, que l'auteur connaissait puisqu'il le cite) est de 27,297, et avec la capitale de l'Amérique anglaise Québec, dont il réunit la population à 25,916, tandis qu'en 1831 elle était de 27,563. Mais l'esprit d'iniquité qui perce dans tout ce projet de loi, n'est pas "justice égale," nous révèle au point que force nous est d'en détourner nos yeux et nos pensées."

Il résulte d'enquêtes faites des deux côtés du fleuve, que les auteurs de la tentative vandale contre le monument de Brock, sont des gens de l'Etat de New-York, et on dit que le nommé Lett, impliqué dans le meurtre du Capit. Usher, était de leur nombre.

FRAIS DE LA MISSION DU GOUVERNEUR-GENERAL. Un papier parlementaire donne ainsi les frais de la mission de M. Thomson au Canada: Par ans.

Le gouverneur général lui-même re-	£7 000 0 0
M. Clinton Mordoch, secrétaire ci-	1 500 0 0
M. Arthur Symonds, secrétaire particu-	500 0 0
Le major G. D. Hall, secrétaire mili-	700 0 0
Le capitaine Le Marchand, aide-de-	300 0 0
Le capitaine Campbell, aide-de camp.	300 0 0
Frais d'équipement et	£10,300 18 0
passage - - - - -	£3,741 4 5
Expédition des let-	
tres-patentes de	
nomination - - - - -	387 17 4
	£4 129 1 9

Le nom du capitaine Prang ne paraît point sur cette liste: ainsi nous présumons que le gouverneur général a paie sur ses propres £7,000.—(Colonial Gazette.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUEBEC.—Les Messieurs suivants ont été, Lundi dernier, élus Directeurs de la Compagnie pour l'année courante—MM. Leycraft, Freer, Hunt, Parent, D. R. Stuart, Lloyd et Paquet.

POLICE.—Les Magistrats de cette ville ont, par une résolution passée à une Session Spéciale, Lundi dernier, prié le Surintendant de la Police d'empêcher le secouement des tapis et les enfants de jouer à la croasse et de lancer des pierres, pelotes et autres projectiles, dans les rues et places publiques; aussi d'empêcher les enfants de jouer à aucun jeu quelconque le Dimanche dans les rues et places publiques; aussi d'empêcher les vendeurs de pains d'épices d'embarrasser les trottoirs et places publiques.

Les Magistrats ont oublié les vendeurs de pommes et autres fruits. A l'exception de la prohibition des jeux inoffensifs des enfants le Dimanche hors des offices, ce qui sent un peu trop le puritanisme, ces règlements nous paraissent assez sages. Nous dirons cependant qu'il nous paraît un peu dur d'empêcher les enfants de jouer, comme nous l'avons tout fait à leur âge, dans les places publiques, sans que la sécurité des citoyens en ait, que nous sachions, beaucoup souffert. Qu'on y prenne garde, ces règlements touchent à la morale et à la santé des enfants: à la morale en ce qu'ils font jouer dans des lieux écartés loin de l'œil du public; à la santé en ce qu'ils sont obligés de s'abstenir, s'ils ne s'éloignent pas, des jeux les plus propres à leur procurer un exercice salutaire. Nous craignons que nos graves Magistrats aient fait là de l'enfantillage, en voulant reformer les enfants.

Le temps après avoir été pluvieux, humide et froid depuis quelques jours, s'est mis au beau ce matin. Les eaux ont monté extraordinairement aux grandes mers de ces jours derniers; tous nos quais ont été couverts par l'eau. Hier a été la plus forte marée. Heureusement qu'il ne ventait pas bien fort, car nous aurions eu probablement à annoncer des désastres.

Le Capit. Gorman du Borneo, de Limerick, arrivé hier avec 279 émigrés Irlandais, rapporte que depuis longtemps il n'a amené à Québec des passagers aussi réguliers dans leur conduite, aussi sobres et aussi propres. Il attribue cela aux prédications du Père Mathew, l'Apôtre de la Tempérance en Irlande. Onze vaisseaux du même port devaient suivre le Borneo, avec à peu près le même nombre de passagers.

COUR DES COMMISSAIRES.—Nous apprenons qu'il vient d'être intenté 62 actions dans le Comté de Beauce, à la Cour du Banc du Roi de Québec. Toutes ces causes auraient dû être intentées devant la Cour des Requêtes, s'il y eût eu un Juge. La différence pour les défendeurs, dans toutes ces causes sera d'environ £14 8, qu'ils auront à payer en sus. Il en est de même pour les autres parties du District. On voit combien il importe que l'Exécutif se hâte de nommer un Juge des Cours des Requêtes.

Il est arrivé cinq goélettes chargées d'effets et marchandises de la Barque "Margaret naufragée sur l'extrémité inférieure de la bature de l'Isle Blanche. Une lettre reçue ce matin en cette ville nous apprend qu'il y a plusieurs goélettes en charge au dit bâtiment qui n'a encore qu'environ le tiers de sa cargaison de sauvé. Cette lettre nous apprend en outre que Félix Chamberland, Eccl. Notaire, qui est autorisé à faire décharger la dite cargaison, a failli périr avec plusieurs autres personnes, dimanche dernier, pendant le grand vent qui soufflait du N. E., et ce en faisant ses efforts pour sauver la dite cargaison. Un monsieur arrivé avec les dites goélettes, comme agent de M. Chamberland, nous dit qu'il est très difficile de sauver la dite cargaison, attendu l'endroit dangereux où est la dite barque.

DECES. Au Presbytère de Kakoua, le 23 du courant, la respectable mère du Curé du lieu, âgée de 77 ans, dans les plus beaux sentiments de piété et de résignation, que puisse inspirer une vie dévouée à l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Les funérailles ont eu lieu le 28 au milieu d'un concours respectable. Les restes ont été religieusement déposés dans le cimetière du lieu au pied d'une croix de fer.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES. 4 Mai.	Barque Calcutta, Napier, 26 mars, de Londres, à Lemoisier & Cie, lest, pilote Cyrille Larive.
Barque Blessing, Gibson, 1er avril, de Falmouth, à Atkinson, lest, pilote Alexis Pelletier.	
5 Mai.	Barque Edward, McKenzie, 2 avril, de Plymouth, à Levey & Cie, lest, pilote James Forbes.
Barque Nautilus, Stacey, 27 mars, de Londres, à Atkinson, lest, pilote Michel Forbes.	
Brick Home, Miller, 2 avril, de Bristol, à Symes, lest, pilote E. Pettigrew.	
Bragantia William, Boudrauit, 26 avril, de la Jamaïque et d'Anicut, à Fraser, rum, pilote Jean Lavoir.	
Brick Marys, Newham, 2 avril, de Biddeford, à Symes, lest, pilote Pierre Charest.	
Barque Tweed, Lakeman, 2 avril, de Gloster, à Lemoisier & Cie, lest, pilote Alex. Vaillancourt.	
Navire Borneo, Gorman, 3 avril, de Limerick à Wm. Price & Cie, lest, 279 émigrés, pilote O. Vézina.	

Le Soussigné a transporté son Etude dans la maison ci-devant occupée par feu C. D. Planté, écuyer, Notaire, Rue St. Joseph No. 11. JOS. C. CREMAZIE, Notaire. Québec 5 mai 1840.

ALOUER à Bail Emphytéotique, le MOULIN A FA-BRINE avec dépendances; situé Fief St. Denis, Rivière-Ouelle. S'adresser à M. Morin, N. P. St. Roch des Aulniers ou au DE. D. BLANCHET. Québec, 6 Mai 1840. 22 Rue du Palais.

Province du Bas Canada, District de Québec, BANC DU ROI. EDOUARD HAMEL, gentillhomme, de la cité de Québec, dans le comté de Québec, dans le district de Québec, légataire universel, propriétaire pour un tiers dans un cinquième, de feu Michel Moreau, en son vivant, bourgeois, de la dite cité de Québec, et en possession de son log,

DEMANDEUR; vs. DEMOISELLE MARIE MOREAU, fille majeure, ci-devant de la cité de Québec et maintenant de la paroisse de St. Joachim, dans le comté de Montmorency, dans le district de Québec; Victor Hamel, écuyer, marchand, Jean Chabot, écuyer, avocat, et Dame Hortense Hamel, son épouse, tous trois de la dite cité de Québec; Charles Corneau, tonnelier, de la cité de Québec; Dame Julie Corneau, épouse de Barthélémy Chertier, tonnelier, de son dit mari dument séparé en justice, quant aux biens, et la dite séparation dument exécutée, et le dit Barthélémy Chertier, tous deux de la dite cité de Québec, Etienne Fillion, forgeron, et Dame Geneviève Corneau, son épouse, de la paroisse de St. Germain, dans le comté de Rimouski, dans le district de Québec; Pierre Pelletier, écuyer, marchand, et Dame Elizabeth Moreau, son épouse; Victor Pelletier, marchand, et Dame Marguerite Moreau, son épouse, Joseph Carrier, marchand, et Dame Henriette Moreau, son épouse, tous six de la dite cité de Québec; Germain Lévesque, marchand et Dame Josephine Moreau, son épouse, tous deux de la paroisse de St. Henri, dans le comté de Dorchester, dans le district de Québec; Charles Moreau, cultivateur, Joseph Moreau, marchand, Louis Moreau, marchand, Jean Moreau, marchand, tous quatre de la paroisse de St. Etienne de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, dans le district de Québec; Messire Joseph Bonenfant, prêtre, de la dite cité de Québec; Jean Chabot, écuyer, avocat, de la dite cité de Québec, en sa qualité de curateur dument élu en justice à la succession vacante, pour cause d'absence, à Marie, Julie, Olivier et François Trudel, ci-devant de la dite cité de Québec, et maintenant absents de cette province, et aussi en sa qualité de tuteur dument élu en justice à Jean, Joseph et Nathalie Henriette Barbeau, tous deux enfants mineurs, issus du mariage de Jean Barbeau et de défunte Adélaïde Trudel; et Pierre Pelletier, écuyer marchand, de la dite cité de Québec, en sa qualité de curateur dument élu en justice aux substitutions faites et créées par le dit feu Michel Moreau, faveur des enfants des dits Louis Moreau et Jean Moreau, ou à défaut d'enfants, faveur de leurs héritiers respectifs; les dits défendeurs, légataires universels du dit feu Michel Moreau, savoir: la dite Marie Moreau, pour un cinquième en propriété; les dits Victor et Hortense Hamel, chacun pour un tiers dans un cinquième en propriété, conjointement avec le dit demandeur; les dits Charles, Julie et Geneviève Corneau, chacun pour un tiers dans un cinquième en propriété; les dits Elizabeth, Marguerite, Henriette Josephine, Charles et Joseph Moreau, et Messire Joseph Bonenfant, chacun pour un neuvième dans un cinquième en propriété, et les dits Louis et Jean Moreau, chacun pour un neuvième dans un cinquième en usufruit; et les dits Marie, Julie, Olivier et François Trudel, chacun pour un cinquième dans un cinquième en propriété; et les dits Jean Joseph et Nathalie Henriette Barbeau, chacun pour un dixième dans un cinquième en propriété, et tous en possession de leurs legs.

DEFENDEURS. No. 574. ON FAIT SAVOIR à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement rendu le vingt d'avril courant en la présente cause, par l'honorable cour du Banc du Roi de ce district, il sera, MERCREDI, le TROISIEME jour de JUN prochain, à DIX heures du matin, dans la salle d'audience de la dite cour du Banc du Roi de ce district de Québec, icelle cour tenant, procédé à la PREMIERE CRIEE, par licitation, de l'immeuble ci-après désigné, et des maisons dessus érigées, dépendant de la succession de feu Michel Moreau, en son vivant bourgeois, de la cité de Québec; lequel immeuble sera par consentement des parties vendu en deux lots:— Que la SECONDE CRIEE se fera MERCREDI, le DIXIEME jour du MEME MOIS, à DIX heures du matin, en la susdite salle d'audience de la dite cour du Banc du Roi, icelle tenant:— Et que MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour du même mois, JUN prochain, à DIX heures du matin, dans la susdite salle d'audience de la dite cour du Banc du Roi, icelle cour tenant, il sera procédé à la TROISIEME et DERNIERE CRIEE, vente et adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur du dit immeuble, aux charges et conditions de l'enchère qui sera déposée au greffe de la susdite cour, le ou avant le dit TROISIEME jour de JUN prochain. Ceux qui prétendent quelques droits d'héritage, hypothèques, servitudes ou autres sur le dit immeuble et dépendances sont requis d'en faire leur déclaration par écrit, au greffe de la susdite cour, avant le jour de l'adjudication. Suit la description de l'immeuble. Un emplacement situé en la haute ville de Québec, sur le niveau de la rue Ste. Anne, contenant soixante pieds de front plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut avoir du niveau de la dite rue Ste. Anne à aller au terrain des Dames Religieuses Ursulines de Québec; joignant d'un côté au nord-est Mr. Mathieu Barby, et d'autre côté au nord-ouest à John Hamilton, écuyer—sur lequel il y a deux maisons érigées—sans garantie de mesure. Lequel immeuble sera vendu en deux lots, comme suit: Lot No. 1 Contenant trente deux pieds et huit pouces de front ou environ, sur la dite rue Ste. Anne, sur la profondeur qu'il peut avoir de la dite rue Ste. Anne à aller au terrain des Dames Religieuses Ursulines de Québec; lequel terrain est de figure irrégulière du côté du sud et du sud-ouest, tant en profondeur qu'en largeur—sur lequel terrain est construit une maison en pierre à deux étages, avec mansarde sur le front de la dite rue Ste. Anne; et borné en front au nord par la dite rue Ste. Anne, et en arrière au sud par le terrain des dites Dames Religieuses Ursulines de Québec, au nord est par Mathieu Barby, avec lequel le mur de ce côté est mitoyen, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro deux ci-après désigné, avec lequel le mur de division est mitoyen; la ligne de division entre le dit lot numéro un et le dit lot numéro deux étant plus amplement désignée sur le plan fait et dressé par Mre. JOSEPH HAMEL, arpenteur, et filé au greffe de la cour du Banc du Roi de Québec, en la présente cause, par les lettres A. B. C. D.—avec droit de passage à pieds et en voiture sur le dit lot numéro un, de la manière qui sera mentionnée en la dite enchère—sans garantie de mesure. Lot No. 2—Un terrain de figure irrégulière, contenant quarante deux pieds et neuf pouces de front plus ou moins sur la dite rue Ste. Anne, sur la profondeur qu'il y a de la dite rue au terrain du dit John Hamilton; borné en front au nord par la dite rue Ste. Anne et par le sud et le sud-ouest au dit John Hamilton, et de l'autre côté au nord-est au dit lot numéro un, et tel que mentionné au dit plan par les lettres A. B. C. D.—sur lequel terrain est une maison en pierres à trois étages dont les murs sont mitoyens avec l'voisin de chaque côté. Le dit lot sujet envers le propriétaire du dit lot numéro un à un droit de passage, tel que plus amplement expliqué et détaillé en la dite enchère—sans aucune garantie de mesure. Pour plus amples informations s'adresser à J. N. BOSSÉ, écuyer, avocat, procureur du demandeur, en la haute ville de Québec, ou à J. CHABOT, écuyer, avocat, haute ville de Québec, rue Mont Carmel. JOS. BOSSÉ, Procureur du demandeur, Québec, 29e Avril, 1840.

UNE avis qu'il vient de recevoir un assortiment plus qu'ordinaire de Chapeaux de Indes à la dernière mode, qu'il offre en vente à des prix modérés. 1. Toiles de soie cirée pour Chapeaux et pour Casquettes d'été Capots de tont, &c. EAUX DU PAYS EN QUANTITE, EN GROS ET EN DETAIL. 1840.

VENTES PAR ENCAN

PAR J. M. FRASER & CO. Vin, peintures, clous, saindoux, &c., &c.—JEUDI prochain, 7 courant, à UNE heure:— DIX tonnes Jamaïque de New-York 30 boîtes savon de Liverpool 500 barils saindoux 100 de peintures assorties 100 quarts clous (Dudley) 20 boucarts verrerie assortie 10 pipes 20 barriques vin de Sicile rouge 50 quarts 20 barriques vin de Ténériffe 10 caisses chapeaux 20 paniers crown-glass 60 boîtes do 6 boucarts colle-forte 1 do moutarde 50 rouleaux toile à voiles. Québec, 2 mai 1840.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES NOUVELLES. Seront vendus JEUDI le 7 et VENDREDI le 8 courant aux Chambres d'Eucan de soussigné, (maintenant en débarquement du Canada, de Greenok:— VINGT-CINQ Balots formant un assortiment très général de Marchandises Seches propres à la saison. Il sera donné de plus amples détails dans des Circulaires qui seront distribuées avant la vente. LA vente à UNE HEURE précise chaque jour 4 Mai, 1840. G. D. BALZARETTI.

SAMEDI prochain, 9 courant, à DEUX heures P. M. au Tattersall, rue St. Louis.

PLUSIEURS Chevaux de trait et de selle, avec Voitures de différentes espèces—Aussi, Membres de Ménage de différentes sortes, en usage général dans les familles, avec un Water Closet portatif, un Bain, Poëles, une excellente Horloge de huit jours, un Forté Piano bas et Tabouret, un Tapis de Turquie, 20 vases sur 13, &c., &c., &c. ...AUSI... Un grand assortiment d'Outils de Forgerons deus, consistant en 2 grandes boîtes à monter en fer avec 4 3 plus petites do. 15 encore plus petites do. 1 couple en fer, pour fondre 2 boîtes à mouler des bandes de pompes 1 paire instruments à vis, avec torses pour do. 8 paires do. plus petites 7 poinçons 3 soufflets de forge 3 grandes enclumes 3 paires tenailles de forge 2 gros marteaux de forge 4 do. pour ouvrier en cuivre 3 étocs de forge 1 outil à caneler les tuyaux de poêles 1 outil à jointure pour tôles 1 rouleau pour ferblanterie 3 paires grands ciseaux avec monture 1 bench stake de fer carré 2 meules à aiguiser 1 pompe de cuivre, complète sur planche 1 bain à vapeur et bouillire de cuivre 5 pompes à estomac de cuivre 3 Serrures de portes superieures 1 bain à ondes 2 charbonnières de cuivre 1 roue à tourner en bois, avec monture &c. Avec une variété d'autres articles, sans réserve. Conditions—Complant. G. HENDERSON. 5 Mai 1840.

VENTE ETENDUE POUR LES ASSUREURS. JEUDI 14 courant, seront vendus par encan public au compte des parties intéressées, aux magasins de MM. W. PRICE & CO., Pres-de-Ville. LES marchandises avariées sauvées de la Barque Magné, de Liverpool, D. Morton maitre, naufragée sur les récifs de l'Isle Blanche,—les dites Marchandises formant un assortiment de Cotons nuds et Lainages et de Quinquaille. Elle seront mises en lots, dont il sera distribué des Catalogues avant la vente. La vente commencera à UNE heure. THOS. HAMILTON, E. & C. Québec, 6 Mai 1840.

GRAINES FRAICHES. LE SOUSSIGNE a maintenant reçu d'ANGLETERRE et de LEATS-UNIS son assortiment ordinaire de GRAINES FRAICHES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS, Toutes GARANTIES BONNES et de la récolte de 1839. LES MARCHANDS DE LA CAMPAGNE pourront se procurer des assortiments complets de graines pour détailler à bonne composition. JOHN MUSSON, Chimiste et Droguiste, Au haut de la Côte de la Basse-Ville. Québec, 11 mars 1839.

ON A BESOIN D'UN MAITRE FRANÇAIS pour l'Ecole Britannique et Canadienne. On exigera de lui qu'il enseigne la Lecture, la Grammaire et l'Arithmétique, et qu'il aide généralement dans l'Ecole. Heures de service depuis 2 jusqu'à 4 en hiver, et jusqu'à 5 en été. S'adresser à E. S. Freer, Eccl. Secrétaire, jusqu'à 15 courant. Québec, 1 mai 1840.

GRAINS. LE SOUSSIGNE reçoit et a à vendre POIS, LAVOINE et ORGE. J. H. JOSEPH & Co. Quai Napoléon. Québec 29 Avril 1840.

TOUT NOUVELLEMENT REÇUS ET A VENDRE 1800 MINOTS Pois cuisants de choix 250 do de verts do 100 quintaux Gruau HUGH MURRAY, Rue Notre-Dame. Québec, 4 Mai 1840.

NOUVELLEMENT RECUS. 30 QUARTS Fromage Américain prime Canada, maintenant en main. 200 quarts Beufs Prime, Prime Mess, Prime et Cargo 100 do Lard Prime et Prime Mess 45 barils meilleur Saindoux. Et à vendre par HUGH MURRAY Basse-V Québec, 20 varil 1840.

J. B. CORRIVEAU,
N. 4,
RUE LAMONTAGNE,
D MAGASIN DE CHAPEAUX, EN BAS DE LA PORTE DE LA BASSE-VILLE,
UNE avis qu'il vient de recevoir un assortiment plus qu'ordinaire de Chapeaux de Indes à la dernière mode, qu'il offre en vente à des prix modérés. 1. Toiles de soie cirée pour Chapeaux et pour Casquettes d'été Capots de tont, &c. EAUX DU PAYS EN QUANTITE, EN GROS ET EN DETAIL. 1840.